

---

Extraits des liasses de la société populaire de Thioville (Moselle) du 6 messidor an II, pour appuyer la dénonciation du représentant Hentz, lors de la séance du 30 thermidor an II (17 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Extraits des liasses de la société populaire de Thioville (Moselle) du 6 messidor an II, pour appuyer la dénonciation du représentant Hentz, lors de la séance du 30 thermidor an II (17 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 193-201;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1987\\_num\\_95\\_1\\_22054\\_t1\\_0193\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22054_t1_0193_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 05/11/2020

vers l'indulgence pour les arristocrates, ou arrêter le mouvement révolutionnaire. *Signé* Hentz.

Collationné *signé*, SCHWEITZER, agent national.

Thionville, le 5 messidor 2<sup>e</sup> année de la République une et indivisible.

Citoyens président et frères,

Attaché à la société depuis son origine, je me flatois d'être sous son égide à l'abri de la calomnie et de l'intrigue. Ayant vécu avec vous, mon cœur s'étoit électrisée et imbu des sentiments du plus pur patriotisme et républicanisme; je me faisais gloire, citoyens, du titre de frère; mon opinion, mes sentiments étoient assimilés aux vôtres et jamais mon cœur ne changera. Confirmé dans mon état par le représentant Malarmé d'après différents comités épuratoires, je ne croiois pas qu'on pût jamais soupçonner que vous souffrisiez un arristocrate parmi vous; c'est cependant sous ce titre que je viens d'être dénoncée au représentant près l'armée du Rhin et de la Moselle, et, en conséquence touché d'un mandat d'arrêt d'après laditte dénonciation dont voici copie fidelle.

Que Deschaux est connu par la voix publique pour un aristocrate, un agent des subsistances millitaires dont la fortune extraordinaire et la dépense scandalise le moraliste.

A ce portrait, citoyens, reconnoissez-vous un de vos membres ? Ai-je été arristocrate ? Dès le moment de la révolution la fermeté de mon opinion, mon attachement à la Convention et aux loix m'avoient rendu odieux aux yeux des grands, des nobles et des arristocrates, mais je les fuyois autant que je les détestois.

Quand à ma fortune extraordinaire, citoyens, je ne l'ai jamais cachée, elle ne fera envie à personne; elle consiste dans 2 000 liv. de rentes dont 1 000 liv. viennent de mes perres et merre et 500 liv. de la dotte de ma femme, et le surplus de l'économie et des travaux de 40 ans de service actif. J'en ai déposé l'état détaillé à la commune de Thionville le 3 frimaire et je puis vous en garantir la véracité; je vous en joint ici copie. Pour ma dépense scandaleuse, j'invoque à cet égard les tesmoignages de tous mes voisins et concitoyens. Ma nourriture est simple et frugale, ma mise, celle de ma femme et de mes enfants est modeste. Je n'ai jamais eu ni cheval ny domestiques. Nous sommes cinq dans mon ménage, j'ai souvent des chutes à cause de mes gendres et de mes relations par aport (*sic*) à mon employe. j'ai deux servantes, une particulièrement pour le soin de deux vaches que j'ai acheté pour me nourrir de leur lait, ne voulant pas absolument enfreindre la loi du maximum.

J'invoque encore les tesmoignages des corps administratifs civiles et millitaires sur ma conduite. Ils ont bien voulu souvent me tesmoigner leur satisfaction, ils ne me refuseront pas une attestation; le président actuel de la société connoît tout le zèle et l'exactitude que j'ai mis à remplir les devoirs de mon état dans tous les temps que j'ai été en relation avec lui lorsqu'il étoit à la teste du district.

Voilà, citoyens frères et amis, l'exposée fidelle de ma conduite, de ma fortune, en réponce des dénonciations faites contre moi. Si j'ai jamais mérité la bienveillance et l'estime que vous avez voulu me marquer, daignez, citoyens, m'acorder avec mon diplôme un certificat de ma conduite public et parmis vous, afin que je puisse le produire au représentant du peuple dont on a surpris la religion lorsqu'il a prononcée contre moi. Pour copie conforme à l'original. *Signé* Deschaux.

*Le citoyen Dechaux, Séance extraordinaire, à 2 heures du soir le 6 messidor l'an 2<sup>e</sup> de la République française une et indivisible et démocratique.*

Liberté, égalité, guerre aux intiguans et aux tirans !

Présidence de Lafontaine.

Le président a fait lecture d'un arretté pris le 3 du courant par le représentant du peuple Hentz en commission près les armées de la Mozelle et du Rhin, qui prononce l'arrestation de plusieurs individus du district de Thionville et la translation de quelques-uns d'entre eux au tribunal révolutionnaire à Paris.

Un membre observe qu'il s'agit de délibérer avec la plus haute attention sur l'objet de cette arretté; qu'en conséquence il lui paroît indispensable de réunir tous les membres de la société et, à cet effet, il propose l'appel nominal qui a été adopté à l'unanimité. Au résultat il ne manque que quelques membres. On demande que la société procède à son épurement d'après le doute apparent du représentant du peuple; on délibère assez longtems sur cet objet; le président émet aussi son vœu avec la permission de l'assemblée qui enfin se déclare épurée depuis l'époque de l'organisation du gouvernement révolutionnaire, opérée à Thionville par le représentant du peuple Malarmé.

On propose de renouveler le serment d'agir plus que jamais révolutionnairement, la société entière prononce avec enthousiasme. Le président rappelle à la société le grand ordre du jour indiqué par l'arretté du représentant Hentz. Il fait lecture en premier lieu d'une lettre adressé à la société par Rolly portant disculpation des imputations qui lui sont faites dans le susdit arretté.

[A partir d'ici la suite du P.V. est identique au P.V. n° 1 ci-dessus. Le texte est suivi de la copie des signatures suivantes : Lafontaine, président, Philippy, Bonaventure, Bodron et Largent fils, secrétaires.]

*Extrait des liasses de la société populaire, révolutionnaire et épurée de Thionville. Du 6 messidor an 2<sup>e</sup> de la République une et indivisible et démocratique.*

J. Rossat, notable : J'ai toujours reconnu le citoyen Dechaux bon patriote, ayant monté la garde souvent ensemble dans la même compagnie, ne lui ayant jamais entendu tenir de propos incivique, bon père, bon mary et par conséquent bon républicain.

M. Quarante, maire : Je déclare en républicain que j'ai toujours considéré le citoyen Dechaux pour un honnête homme. Je le regarde également pour un bon républicain par le zèle qu'il a montré dans la place de garde-magasin des vivres, en prévenant très souvent les corps administratifs dans des circonstances critiques de l'état de situation desdits magasins.

Je déclare également que je n'ai jamais rien entendu dans ses discours qui soit contraire à la chose publique. Sa dépense m'est inconnu, n'ayant jamais fréquenté sa maison pour en juger.

M. Henriou, officier municipal : Je déclare en républicain que j'ai toujours considéré le citoyen Deschaux pour un honnête homme, que je le regarde et l'ai toujours regardé pour un bon républicain par le zèle qu'il a montré dans sa place de garde-magasin des vivres de cette commune et très souvent en prévenant les corps constitués de la pénurie de ses magasins et ce, dans le plus grand mystère, afin que le peuple n'en soit pas instruit. Sa dépense ne m'a jamais paru d'aucune prodigalité.

Geroux, agent national : Je déclare que depuis 4 ans que j'habite cette commune, j'ai toujours reconnu le citoyen Dechaux pour un parfait honnête homme et un bon patriote, tant par ses discours que par son exactitude envers les corps constitués en les prévenant de la situation des magasins de la République. Je n'ai jamais eu connaissance sur la dépense de ce citoyen n'ayant jamais fréquenté cette maison.

J. Putz fils, marchand : J'ai toujours reconnu le citoyen Dechaux pour un honnête homme, allant bien uniment, parlant au pauvre comme au riche. Ayant eu occasion de converser souvent avec lui, je n'ai jamais remarqué en lui que le langage d'un bon patriote et vrai républicain.

Sandet, directeur du parc des voitures d'ordonnances : Je certifie que le nommé Dechaux, garde-magasin à Thionville, quant à ma connaissance et [d']après celle de la garnison, s'est bien comporté en bon républicain dès l'origine de la révolution.

Weyer, homme de loy : J'ai toujours reconnu dans la personne du citoyen Dechaux un bon patriote et républicain.

Federspielle : J'ai toujours vu dans la personne du citoyen Dechaux qu'un vrai républicain et patriote.

Philippy, notaire : J'ai toujours reconnu le citoyen Dechaux pour un bon patriote.

Hacquardiot, officier municipal : Je déclare pour véritable qu'ayant été membre du district pendant 6 mois, le citoyen Dechaux venoit tous les jours au district; il ne cessoit de donner les preuves des plus pures républicain en traitant des subsistances : toujours ne point allarmer le peuple sur différentes circonstances allarmanes. Je lui ai toujours reconnu la plus grande exactitude dans ses livres. Quant à la dépense que l'on lui reproche, je regarde cela pour la plus grande calomnie, étant toujours très modeste dans ses habillemens.

Collas le jeune : Je soussigné déclare que j'ai toujours vu le citoyen Dechaux remplir ses fonctions avec probité et exactitude, ne lui avoir entendu tenir que des propos civiques, et ne l'ai connu que l'ami du peuple et de la révolution, que, lui ayant demandé si c'étoit vrai qu'il marioit sa fille avec le général Hoche, qu'il m'avoit répondu que le général [la] lui avoit demandé en mariage en lui disant : je ne suis point riche, je suis le fils d'un artisan. A la paix nous travaillerons et nous seront heureux.

Sabas Nicolas : citoyen président et frères, je dis que j'ai toujours reconnu le citoyen Dechaux pour avoir le civisme et le patriotisme le plus pur, qu'il s'est toujours montré en vrai révolutionnaire pour le bien de la République.

George, artificier : Je ne connois rien à reprocher au citoyen Dechaux.

Ramelan, contrôleur de la douane : Le soussigné a peu fréquenté le citoyen Dechaux mais il a toujours entendu dire que c'étoit un parfait honnête homme et un bon patriote.

Largent fils, employé à la douanne : Dès la plus tendre jeunesse j'ai connu le citoyen Dechaux comme un honnête homme; depuis la révolution il a montré un patriotisme et un civisme à toute épreuve; que je n'ai aucune connaissance des faits dont on l'accuse; que j'ai été à même de voir la dépense qu'il a pu faire avant et après la révolution; qu'elle a toujours été la même; que je sçai en outre qu'il est un des comptables des plus en règle du département.

Sitchas Godechaux : Je connois le citoyen Dechaux pour un honnête homme et un vrai républicain qui a toujours été à la hauteur de la révolution.

Rolly, garde des fortifications : J'ai connu le citoyen Dechaux avant la révolution pour un parfait honnête homme, bon mari, bon père et actuellement un vrai républicain et un brave sans-culotte.

Mayer Levy : Le soussigné a toujours reconnu le citoyen Dechaux pour un honnête homme et un très bon patriote.

Royer, chirurgien-major : Je déclare que le citoyen Dechaux est à ma connaissance un bon époux, bon père, bon citoyen. Il y a 10 ans que je le connois sobre et vertueux, digne d'attestation.

Michel, caffetier : J'ai toujours reconnu du patriotisme et de la bravoure dans la personne du citoyen Dechaux.

Le Comte, commissaire des guerres : Depuis le 14 germinal que je me trouve chargé de la surveillance des magasins dont est chargé le citoyen Dechaux, j'ai reconnu en lui beaucoup d'activité et de zèle; que dans les distributions de pain qui ont été faites jamais la troupe ne m'a porté de plainte et que rien n'est venu à ma connaissance qui puisse faire soupçonner son civisme et son patriotisme.

Guiot, garde-magasin des fourages : J'ai vécu chez le citoyen Dechaux pendant 11 ans, je l'ai reconnu en tout tems pour un galent homme et

pour un excellent patriote qui s'est montré révolutionnairement, et tout ce qui lui appartient.

Hergat fils, capitaine des canoniers : Citoyens, depuis la révolution j'ai toujours vu le citoyen Dechaux se prêter au bien de la République avec le plus grand soin possible au magasin, et toujours de la plus grande honnêteté possible.

Chomereau, lieutenant de génie : Je déclare que je connais très peu le citoyen Dechaux mais que, le peu de fois que je l'ai vu, il m'a toujours paru bon patriote.

Schweitzer, adj<sup>l</sup> de la place : Je déclare avoir toujours regardé le citoyen Dechaux pour un honnête, vertueux et de probité.

Lyon Godechaux : J'ai toujours reconnu le citoyen Dechaux pour un parfait et honnête homme, et bon républicain et zélé patriote.

Collas l'aîné : Je ne connais point la fortune du citoyen Dechaux. Il étoit aisé avant d'entrer dans l'administration des vivres à Thionville. Je sçais qu'il a refusé la place qu'il occupe aujourd'hui dans la crainte de déplacer un enfant de la cité; avant et depuis la révolution il a donné des preuves d'un patriotisme non équivoque, en servant dans la garde nationale et veillant à l'approvisionnement de la place.

Balthazard Hacquardiot : Le 6 messidor an II de la République française une et indivisible, je me suis présenté à la société populaire de Thionville, où laditte société épouroit la conduite du citoyen Dechaux, administrateur des vivres dans cette même ville. J'ai déposé à laditte société qu'en 1790 j'étois officier municipal; que dans le courant du mois de juin (vieux stîle) il y avoit disette de vivres dans cette ville et les environs. Nous avons tenu assemblée en municipalité; l'on a arrêté que pour soulager et procurer des subsistances aux citoyens, de voir le citoyen Dechaux, de voir s'il ne pourrait pas nous prêter des bleds des magasins jusqu'après les moissons. La délibération prise et arrêté, j'étois député avec le citoyen Hentz, maire de cette ville, pour prier le citoyen Dechaux de nous rendre service de nous prêter 100 sacs de bled pour soulager les citoyens. C'est là que le citoyen Dechaux nous promit de suite qu'il le ferait, cependant avec la permission du régisseur général des vivres. Même il s'est offert à lui écrire lui-même pour en obtenir la permission. C'est ce qui a été fait de suite; nous eûmes les bleds que nous demandions sans aucune rétribution que bled pour bled; je rends le témoignage de probité, d'humanité au citoyen Dechaux.

Gainbey, employé aux vivres : Je soussigné employé aux vivres attaché à la place de Thionville sous les ordres du citoyen Dechaux garde-magasin, [atteste qu'il (?)] s'est conduit comme un bon républicain et que je n'ai reconnu en lui que des preuves de civisme et des traits de patriote, comme toute la cité l'atteste.

Jammet père, inspecteur des boucheries : Dès l'aurore de la révolution le citoyen Dechaux n'a cessé de faire le service de la garde nationale. Je lui ai toujours vu pratiquer des senti-

ments de républicain; que dans un tems où on s'est plaint de la qualité du pain, j'ai été nommé commissaire pour en faire la visite avec divers officiers généraux et commissaires des guerres. Le pain s'est trouvé de bonne qualité et de poids, qui a été apporté à la société populaire, qui l'a trouvé de la qualité requise; en outre c'est un bon père, bon mari et bon citoyen. Le citoyen Dechaux fit un voyage avant la révolution pour procurer du grain à la cité, et dans le commencement de la révolution, où Bouillet accordait des grains à la commune qui manquait de grains, ce grain fut vendu pour procurer du pain aux citoyens; on le remplaça en le payant 24 liv. au citoyen Dechaux et la commune bénéficiait de 5 000 liv.

Jammet fils, canonier : Citoyen, j'ai toujours reconnu le citoyen Dechaux pour un honnête homme et pour un bon républicain. Je l'ai vu monter plusieurs fois à la tribune où il a fait des motions d'un vrai républicain. De même, étant à la compagnie de Mathis deffunt, ditte la Feuche, je l'ai toujours reconnu pour un bon soldat.

Claude, officier municipal : Je déclare : Depuis que je connais le citoyen Dechaux, je l'ai toujours vu comme un homme vertueux, patriote et sans faire de dépenses extraordinaires.

Gay, officier municipal : Le citoyen Dechaux fut dans tous les tems l'ami du peuple. Avant la révolution il aidait les habitans des campagnes avant les moissons en leur prêtant des grains; depuis la révolution il a manifesté le patriotisme le plus pur, par son attachement à la constitution, par l'exactitude dans ses comptes, par sa prévoyance de ne pas laisser tarir ses magasins, en faisant des emprunts à son nom pour acheter des grains pour faire le service en attendant que des fonds lui fussent versés, en prévenant les corps constitués en secret lorsque les magasins étoient à leur fin pour ne pas jeter l'alarme, en prêtant des grains à la commune pour aider le peuple (Est-ce là le trait d'un aristocrate? Non, c'est le fruit de la vertu!) Quelle est sa fortune? La même qu'avant la révolution puisqu'il n'y a pas lieu de l'assujettir à l'emprunt forcé. Sa dépense fut toujours la même devant comme après la révolution.

Girard, lieutenant de gendarmerie, résident à Thionville : Je soussigné reconnois le citoyen Dechaux bon patriote ayant toujours manifesté le patriotisme le plus pur et dévoué à faire le bien public.

Freminet, secrétaire du commissaire des guerres : J'ai toujours connu le citoyen Dechaux pour un bon père, bon mari et bon républicain et comme ayant toujours [empli] avec zèle et activité les fonctions qui lui étoient imposées par les devoirs de son état.

Verreaux, capitaine du génie : Depuis que je connais le citoyen Dechaux, il m'a toujours parlé en vrais républicain. Le zèle et l'exactitude avec lesquels il remplit la place qu'il occupe dans l'administration des vivres sont une bien grande preuve de son civisme.

Mougin, officier municipal : J'atteste que je n'ai jamais reconnu dans le citoyen Dechaux qu'un honnête homme et qu'un vrai patriote, bon père, bon mari; et quant à sa fortune, je sçais qu'il a été obligé de recourir à ses amis pour emprunter de l'argent pour payer les bleds qui lui arrivait et qu'il a toujours aidé les pauvres de tout ce qui lui a été possible, et a toujours prévenu la commune dès qu'il manquait des subsistances dans les magasins.

Bastide, dépensier de l'hôpital militaire : Depuis 3 années que j'habite cette commune, je n'y ai jamais connu particulièrement le citoyen Dechaux, mais le peu que je lui ai entendu parler, je n'ai connu dans ses discours que le patriotisme le plus pur.

Abel, notable : Je soussigné déclare que le citoyen Dechaux a donné de vraies preuves de républicanisme en toutes les occasions. Quant à sa fortune, je ne la crois pas aussi splendide que l'on lui suppose puisque souvent il a eu besoin de mon portefeuille pour remplir ses engagements pour le bien de la République.

Jeannin, directeur aux enregistrements : J'ai connu le citoyen Dechaux, garde-magasin des vivres, avant la révolution pour un honnête homme. Je ne l'ai pas perdu de vu depuis, et l'ai toujours reconnu pour un républicain. L'exactitude qu'il a mise à remplir les devoirs de son état le prouve; je me suis trouvé plusieurs fois dans son bureau, j'ai remarqué qu'il recevait le public avec complaisance; j'ai conclu qu'il est l'ami du peuple.

Sidot, secrétaire et m<sup>re</sup> de la place : Je déclare que le citoyen Deschaux, garde-magasin des vivres, a toujours manifesté le plus impérieusement depuis la révolution tout le zèle et l'exactitude de son état et que son patriotisme républicain mérite considération.

Augustin, secrétaire en second du district : J'ai connu le citoyen Deschaux pour avoir rempli avec chaleur ses fonctions pour l'intérêt de la République. Il s'est toujours soumis à ses devoirs avec la plus grande activité pour son service et s'est toujours conduit en bon patriote.

Collas, commandant amovible : Je soussigné déclare que depuis environ 9 mois que je commande la place de Thionville, j'ai eu occasion de connaître particulièrement le citoyen Deschaux à cause de sa qualité de garde-magasin, que toujours je lui ai reconnu les sentimens du plus pur républicanisme et que dans les temps il s'est acquitté avec exactitude des devoirs attachés à sa place.

Général de brigade Péduchelle : Je ne connois en Deschaux qu'une conduite d'un vrai républicain et, en ma qualité de général chargé de visiter ses magasins, je n'y ai jamais vu que de l'ordre et beaucoup d'assiduité dans ses fonctions.

Neveux, employé aux vivres : Je déclare que depuis l'année 1792 (vieux stile) que je suis au service des subsistances militaires et sous les ordres du citoyen Deschaux, je n'ai remarqué en ce digne chef que le patriotisme le plus épuré, patriotisme qu'il a fait connoître par son exacti-

tude à remplir ses pénibles devoirs, à allumer les feux de l'amour de la patrie dans le cœur de ses subordonnés, à écouter affablement et satisfaire tous ceux qui avaient besoin de son ministère, et enfin à surveiller dans sa patrie les intérêts de la République.

Vatry, membre du district : Depuis 18 ans je connois le citoyen Deschaux. Je n'ai jamais entendu rien dire contre lui. Je connois beaucoup de campagnards qui m'ont dit que, dans leurs besoins, lorsqu'ils manquaient de bled, ils s'adresaint à lui avec confiance; il leur en donnoit, il ne prenoit aucune rétribution, il leur donnoit bled pour bled; il s'est toujours distingué dans son état par sa grande exactitude à pourvoir au besoin des deffenseurs de la patrie. D'après cela on ne doit pas douter qu'il ne soit bon républicain.

Grégoire, bibliothécaire : J'ai reconnu le citoyen Deschaux pour un brave patriote républicain, au reste, il étoit plus actif dans son employe, plus honnête, plus prévenant dans la société, bon père, bon mari; il mérite, à tous ses beaux titres, celui de bon républicain françois.

François, secrétaire du commandant amovible : Je soussigné déclare que, depuis 5 mois et quelques jours que je suis secrétaire du commandant de cette place, j'ai eu différentes occasions de connoître particulièrement le citoyen Deschaux à cause de sa qualité de garde-magasin; que, dans toutes les occasions, j'ai reconnu dans le citoyen le civisme et le patriotisme le plus pur. Je l'ai toujours vu montrer le plus grand empressement à s'acquitter des devoirs que sa place exige avec beaucoup d'exactitude.

Raguet, secrétaire du commissaire Périé : Je certifie que, depuis environ 2 ans, je suis en cette place; j'ai connu très particulièrement le citoyen Deschaux, je n'ai jamais reconnu en lui que des sentimens qui caractérisent un vrai ami de la liberté et républicain.

Boubaron, juge au tribunal du district : J'ai toujours reconnu dans le citoyen Deschaux un homme très zélé à remplir les devoirs de sa charge et un bon républicain.

Guesviller, officier municipal : Je déclare que le citoyen Deschaux a montré toujours le plus pure patriotisme et qu'il ne m'est jamais rien parvenu qui puisse démentir ce que je signe de tout mon cœur étant la vérité.

Schweitzer, agent national du district : Le citoyen Deschaux étoit avant la révolution et a été jusqu'à ce jour fonctionnaire public. C'est d'après les actions qu'on doit juger les hommes, et singulièrement les hommes publics. Or j'atteste que Deschaux a toujours rempli les fonctions de sa commission en vrai républicain et que je le regarde comme tel.

Périé, commissaire des guerres : Je déclare que, depuis 2 ans que j'habite cette commune, j'ai connu le citoyen Deschaux pour un vrai républicain, qu'il n'a manifesté que des sentimens vrais et dignes de la confiance publique, que dans sa gestion il a été pur et n'a cessé d'avoir la confiance de ses concitoyens.

Alexandre, notaire : Je déclare que j'ai toujours reconnu le citoyen Deschaux pour un bon patriote, et qu'il n'est rien venu à ma connoissance de contraire.

Maille, lieutenant de canonniers de Metz : Je déclare que le citoyen Deschaux est un digne républicain et qu'il a toujours manifesté les sentimens de républicain, selon ce qui est à ma connoissance.

Petit, médecin-vétérinaire : Je certifie que le citoyen Deschaux s'est toujours montré envers moi comme un bon républicain et m'a instruit de ses bons conseils dans mon état; que je l'ai vu plusieurs fois au conseil deffensif et au district rendre compte des subsistances qu'il avoit au magasin, pour que l'on prenne des précautions pour ne pas manquer.

Duperrier, aide-général magasin des vivres : Je déclare que, depuis 2 ans que je travaille sous les ordres du citoyen Dechaux, garde-magasin des vivres à Thionville, je n'ai connu en lui qu'un patriote ami de son pays et des loix, et enfin qu'un mari et père vertueux. Je déclare en outre que le zèle qu'il a montré pour remplir les devoirs de son état n'a fait qu'animer le mien pour le seconder dans une carrière où la multiplicité des travaux ne lui donnoit que juste le temps de prendre ses repas à la hâte.

Jacquín, canonier : J'ai toujours reconnu le citoyen Deschaux pour patriote. Je ne l'ai jamais vu devant et depuis la révolution que pour un patriote.

Lavocat, l'adjoint au génie : Je n'ai jamais rien ouï dire contre le civisme de Deschaux.

Grosdidier, entrepreneur des fortifications : Je n'ai rien à dire contre le civisme de Deschaux, au contraire que beaucoup de zèle au service des vivres.

Laydecker, administrateur du district : Je déclare que, depuis le commencement de la révolution, époque le 23 juillet 1789, le citoyen Deschaux a fait le service de la garde nationale sans interruption, et que, dans tous les temps, il a prouvé le plus grand patriotisme en se mettant aux soins des subsistances et aux besoins des citoyens de Thionville qui en manquant à cet époque, et, en outre, j'ajoute que ce citoyen n'a cessé à prévenir les administrations du manque des subsistances qu'il y avoit dans les magasins, s'étant toujours montré bon père et bon mari jusqu'à ce jour.

Bonaventure, aide-général magasin : J'ai reconnu en tout tems le citoyen Deschaux pour un bon père, bon mari : d'après ces qualités résulte nécessairement celle de bon patriote, car depuis la révolution tous ses actes le prouvent.

Deviot, sergent des sapeurs : Je déclare qu'à ma connoissance j'ai toujours connu le citoyen Deschaux pour un bon patriote et bon républicain digne de ma confiance, et je n'ai jamais connu en lui que de la probité et de l'exécution en sa partie.

Pierre Lex : J'ai connu le citoyen Deschaux pour un bon père, bon mari et bon républicain.

Le Moine, employé aux subsistances : Je suis nouveau dans cette cité; je ne puis qu'applaudir le vœu de la société en rendant justice au brave Deschaux que l'on reconnoît pour un vrai patriote et bon citoyen.

Duclos, capitaine des canoniers de Metz : Je déclare que le citoyen Deschaux est connu, à ma connoissance, pour un vrai républicain et qu'il s'est comporté comme un homme qui doit remplir son devoir.

Verdun, officier des canoniers de Thionville : Je soussigné certifie qu'il est à ma connoissance que le citoyen Deschaux a toujours fait exactement son service dans la compagnie ci-devant de la Feulche (*sic*) et qu'il s'est toujours montré avec les sentimens d'un vrai patriote républicain et que je n'ai rien à dire contre ses vie et mœurs.

Plutot, médecin : Nous, médecin de l'hôpital militaire de Thionville, certifie que j'ai déclaré que, depuis 6 mois (*sic*) que je connois le citoyen Deschaux pour un bon patriote et un honnête homme.

Lefebvre, capitaine en second des canoniers de Metz : Citoyen Dechaux : je le connois pour un bon républicain, tant par son devoir qu'il a toujours rempli que par sa conduite.

Carbonaz fils, adjoint au génie : Carbonnaz, adjoint au génie, déclare que, depuis 6 mois qu'il réside en cette commune, il n'a cessé [de considérer] le citoyen Deschaux que comme un parfait honnête homme remplissant bien les devoirs de son état et jouissant de l'estime publique.

Bonvarlet, secrétaire du commissaire des guerres : Depuis 3 mois que j'abite cette commune, j'ai fréquenté journellement la maison du citoyen Deschaux. J'y ai toujours entendu manifester, tant par lui que par sa famille, le patriotisme le plus pure et le républicanisme le plus prononcé. Souvent j'ai partagé les repas du citoyen Deschaux : loin d'y voir un luxe insultant, j'y ai remarqué une frugalité vraiment républicaine.

J. Dondaine, notable : Opinion sur le citoyen Deschaux : Je l'ai toujours regardé comme un honnête homme, un bon père et un excellent patriote.

Bertrand, employé aux liquides : Je soussigné préposé des subsistances militaires, section des liquides et sel, en cantonnement à Sierck, certifie que le citoyen Deschaux, garde-magasin des vivres en la place de Thionville, a toujours montré dans ses actions celle d'un républicain zélé; que ledit citoyen Deschaux, accusé d'avoir porté des dépenses excessives dans le repas qu'il a donné au mariage de ses jeunes citoyennes, je réponds à cette accusation que Deschaux n'a jamais pu manifester aucune marque d'ambition, que la place de régisseur général lui a été offerte, que ledit citoyen Deschaux possède les qualités propres à remplir cette place, mais que, craignant que l'on ne [le] soupçonnât d'ambi-

tieux, il a refusé cette place. Enfin Deschaux a toujours été, à ma connoissance, un bon père, bon citoyen et bon républicain.

Scharff, juge de paix de Florange : Depuis que j'abite cette commune, je n'ai rien autre chose reconnu en la personne du citoyen Deschaux que pour un véritable honnête homme, et a fait les fonctions d'un bon républicain.

Mer, employé aux vivres : Depuis le mois d'avril 1792 (vieux stile), je travaille au bureau du citoyen Deschaux, en qualité d'employé aux vivres. Je jure sur mon honneur et sur ce que j'ai de plus cher et à la vue de toute la société que je n'ai jamais entendu proférer par le citoyen Deschaux une parole qui porte atteinte au bien public, qu'au contraire j'ai toujours connu en lui des propos pur qui m'ont fait juger de là qu'il étoit bon républicain. J'assure à la société que si je l'eusse reconnu tout autre, j'aurais été le premier à le dénoncer comme un vrai républicain doit faire en pareille circonstance. J'ajoute en outre qu'il est bon père, bon mari, que depuis que je le connois il n'a professé que les mêmes sentimens, aimant les indigens comme les fortunés. Voici en quatre mots la justice que je rends à un innocent dénoncé au citoyen Hentz, représentant, notre compatriote, qui sans doute verra qu'il a été abusé à son égard.

Kleffer fils, employé aux fourrages : J'ai connu le citoyen Deschaux avant la révolution pour un homme de probité; depuis la révolution il a fait son service dans la garde nationale, soit en personne ou se faisant remplacer lorsque sa place ne lui permettoit pas de le faire en personne. Enfin il s'est conduit comme un bon citoyen.

Weber, vétérant : Ayant été nommé par le commissaire des guerres pour le blutteur de cette cité et ayant exercé cette fonction pendant l'espace de 13 mois, je n'ai connu au citoyen Deschaux qu'un patriotisme et un civisme à toute égard et une exactitude dans toutes ses fonctions, recommandant aux boulangers la cuisson du pain, le poid qu'il doit avoir et la propreté, et même de faire mettre le pain qui seroit brullé ou cassé de cotté pour les ouvriers de la manutention, et de délivrer aux deffenseurs de la patrie un pain bien fait et bien conditionné; et, suivant toujours les occasions et les ordres du ministre, j'ai eu occasion d'aller chez lui pendant son dîner pour lui faire quelques rapports et y prendre des clefs qui m'étoient utiles. Je n'y ai trouvé dans ses repas aucun luxe, qu'un repas simple et frugal. C'est la pure vérité que je vous annonce à ma connoissance.

Raulet, directeur de la poste : Je déclare comme sociétaire et comme citoyen que le citoyen Deschaux s'est montré zélé partisan de la révolution dès 1789 qu'il a cherché à en propager les principes et surtout ceux du gouvernement révolutionnaire, tant par ses discours que par son exemple; que, depuis 10 ans que (*sic*) je le connois bon père, bon mari, bon ami, fonctionnaire intègre et intelligent, et que

je ne lui ai jamais vu étaler le faste qu'on lui reproche. En foy de quoy j'ai signé.

Bodron père, administrateur du district : Depuis les guerres d'Hanovre j'ai eu l'avantage de connoître le citoyen Deschaux pour un honnête homme, bon père et bon mari, très exact à remplir les devoirs de son état et ayant toujours eu la plus grande confiance de ses chefs. Et depuis la révolution j'ai eu le plaisir de le voir fréquemment, je ne lui ai connu que des principes d'un vrai patriote et d'un bon républicain, et, pendant la durée du siège de cette ville, avoir toujours encouragé les habitans de cette cité, de même que son épouse, que j'ai toujours connu un patriotisme *le plus pur*, et je mangeais souvent chez lui; j'ai toujours trouvé sa table celle d'un bon bourgeois, et quelquefois par état a été obligé de recevoir chez lui ses confrères inspecteurs et autres, alors il ajoutait quelques plats à son ordinaire.

Delapierre, greffier au tribunal du district : Je certifie que jamais le citoyen Deschaux ne m'a fourni l'occasion de douter de son civisme, que par ses actions et ses paroles il m'a toujours donné lieu de croire qu'il est un bon patriote; que lors du décret qui exempte du service de la garde nationale tous individus attachés aux subsistances, le citoyen Deschaux m'a prié, comme quartier-maître que j'étois alors, de le laisser sur le contrôle de sa compagnie, parce qu'il vouloit continuer le service, sinon en personne puisque ses occupations ne le lui permettoient pas, du moins en se faisant représenter, ce qui m'a fait d'autant plus encore ajouter foy à son civisme.

Petit-Mangin, directeur de la douane : Je connois peu, et depuis peu, le citoyen Deschaux. Ce que j'ai vu de lui m'en a toujours donné bonne opinion; il apportoit la plus grande circonspection à ne donner jamais la moindre allarme sur les subsistances; quoiqu'il eût à donner souvent des marques d'inquiétude aux administrations et à la société populaire, il concilioit fort bien ses devoirs avec la délicatesse de ses fonctions; et je le vois jouir dans son état de toute la confiance publique; il m'a prouvé depuis qu'il étoit laborieux et instruit en produisant au comité épuratoire dont il faisoit partie un grand nombre d'excellens mémoires sur sa partie, qui renferment des vues extrêmement patriotiques; il me paroît modeste, simple, vrai et bon républicain; on le dit généralement bon père et bon époux : la preuve en résulte du soin qu'il a pris d'élever ses enfans et du plaisir qu'il manifestoit à diriger l'employé de leurs talens au but du républicanisme. J'ignore absolument son luxe, sa dépense et sa fortune; ni l'un ni l'autre ne m'ont jamais scandalisé; cependant je remarque particulièrement ceux qui font abus de leur faculté et je les méprise autant que je les hais.

Michel, apariteur de la société populaire : Je certifie que j'ai toujours connu le citoyen Deschaux pour un bon patriote et pour avoir en plusieurs reprises soulagé la cité de Thionville pour des subsistances dont nous avions grand besoin, n'ayant rien à lui reprocher.

Baraniquet, employé à la douane : Depuis à peu près 20 mois que je fais ma résidence à Thionville je n'ai remarqué dans la conduite du citoyen Deschaux que des principes qui caractérisent l'ami de la révolution.

Pelicot, officier retiré et président des subsistances militaires : Je certifie sur mon honneur que le citoyen Deschaux a toujours rempli comme un bon citoyen sa place de garde-magasin de vivres et qu'il a assiduellement assisté aux sociétés populaires, ce que je certifie véritable.

Faigne, huissier : Je reconnois le citoyen Deschaux pour un bon patriote.

Kleffer père, administrateur du district : Deschaux, garde-magasin en cette place, m'a toujours donné des preuves de son civisme et [de] son patriotisme. Homme vigilant, actif et serviable, toujours prêt à rendre service à la cité, c'est lui qui différentes fois a facilité les approvisionnements en grains pour les greniers d'abondance; il m'a procuré, en ma qualité [de] grenetier de la commune, de[s] facilités et des connoissances pour faire l'achapt des grains qui allimentent en ce moment les pauvres citoyens, et ce pour une somme de 33 000 liv., et nous a rendu beaucoup d'autres services au profit des habitants de cette commune.

Renouard, homme de loy : J'ai toujours reconnu le citoyen Deschaux pour un excellent patriote et républicain qui a conduit son service des vivres avec la plus grande exactitude sans qu'il y ait eu aucune plainte.

Riscle, juge de paix : Je déclare qu'en ma qualité de commissaire de police chargé de la police des marchés aux grains j'ai eu différentes fois occasion de voir le citoyen Deschaux, que je l'ai toujours connu pour un excellent patriote, qu'il a toujours montré un civisme épuré, que dans ses travaux il étoit d'une exacte et scrupuleuse attention, que je ne l'ai jamais connu pour un dépensier; quelques fois j'ai vu sa table servie frugalement et sans excès.

Lafontaine, président de la société populaire : Deschaux ne m'a jamais paru professer d'autres sentimens que ceux dictés par le patriotisme le plus pur et le dévouement le plus profond pour la chose publique.

Muller, administrateur du district : J'atteste que, depuis que je connois le citoyen Deschaux, je n'ai jamais remarqué en lui rien qui démente son civisme et son républicanisme.

Marchal, administrateur : Je n'ai jamais fréquenté Deschaux ni sa maison mais il m'a toujours paru assiduit et zélé dans sa commission des vivres, en sorte qu'à le juger par les suffrages (*sic*) qu'il a reçu dans la société populaire, je crois que, si le représentant se transportoit à Thionville, il seroit satisfait de la réputation qui si est acquise.

Largent père, employé à la douane : Je déclare avoir connu le citoyen Deschaux depuis 24 à 25 ans et que, depuis qu'il a été nommé garde-magasin des vivres à Thionville, il a rempli avec zèle et exactitude sa commission sans reproche. Je déclare en outre avoir mangé

différentes fois chez lui, que je n'ai jamais vu des repas somptueux mais bien frugal.

Gascher, citoyen : Je soussigné Charles Gascher, ci-devant huissier au ci-devant baillage et présentement citoyen de Thionville y demeurant, certifie que la bonne foy du citoyen Deschaux garde-magasin m'est absolument connu, pour m'en avoir donné à plusieurs reprises des preuves réelles. J'ajoute qu'ayant dans le temps logé des chefs de corps, je leur ai souvent ouï faire l'éloge dudit citoyen Deschaux, à raison surtout de sa conduite franche dans son état de garde-magasin, et je termine par assurer qu'ayant souvent conversé avec ledit Deschaux, tant avant la révolution qu'après, et singulièrement pendant le siège de cette ville, j'ai toujours remarqué en lui des sentimens d'un homme d'honneur et de probité et d'une rare délicatesse, sentiment vraiment digne d'un républicain. En foy de quoy j'ai signé.

G. Tailleur, receveur du district : Je soussigné déclare n'avoir jamais reconnu dans le citoyen Deschaux d'autres sentimens que ceux d'un excellent patriote et d'un républicanisme décidé.

*P.c.c.* à l'original, signés Largent, secrétaire, Bonaventure, secrétaire, Philyphy, secrétaire, et Lafontaine, président, avec paraphe.

[*Suivent les copies des lettres et de certificats*]

*Copie d'une lettre des administrateurs généraux des subsistances militaires.*

De Paris le 25<sup>e</sup> nivôse l'an 2<sup>e</sup> de la République française une et indivisible.

Au citoyen Deschaux, garde-magasin à Thionville,

L'opinion que nous avons, citoyen, de tes talens et de ton patriotisme nous a fait jeter les yeux sur toi pour l'employe de régisseur à l'armée du Rhin. Nos collègues Gateau et Thuillier ont porté de toi un jugement qui a confirmé le nôtre et nous offrons en conséquence à ton zèle cette mission importante où tu auras la satisfaction de servir essentiellement la République. Tu connois assez l'administration pour savoir quelle est la nature des fonctions dont nous voudrions te charger mais nous ne craignons pas que tu en sois effrayé. Un bon patriote ne se ménage pas quand il s'agit d'être utile et nous comptons recevoir ton acceptation en réponse. S. et F. Signé Jouenaut, Miot, Grefin, Varigny et Lenfant, avec paraphe.

Autre du 9 Pluviôse l'an 2<sup>e</sup> de la République une et indivisible.

*Les administrateurs généraux des subsistances militaires au citoyen Deschaux, garde-magasin à Thionville.*

Nous sommes trop persuadés, citoyen, de la réalité de ton dévouement au service de la République et conséquemment au service de notre administration, pour ne pas l'opposer aux

raisons par lesquelles tu te défends d'accepter la commission de régisseur de l'armée. Guidés dans notre choix par l'opinion de nos collègues Gateau et Thuillier, nous sommes assurés que tu as le zèle et les talens qu'il faut pour bien remplir cet employ important. La délicatesse de ta santé est une objection plus importante car nous sommes loin d'en exiger le sacrifice, mais les difficultés du service sont bien diminuées par nos victoires et l'abondance qu'elles ont répandue dans nos armées. Nous pouvons même dire qu'actuellement il se fait bien sans régisseur; à plus forte raison sera-t-il fait facilement quand il y en aura un. Nous avons d'ailleurs à l'armée du Rhin plusieurs administrateurs. Toutes les circonstances nous persuadent qu'il faut aujourd'hui beaucoup plus de talens et d'expérience que de force physique pour exercer cet employ et c'est ce qui nous fait persister dans le dessein de t'en charger, à la condition néanmoins que si en effet tes forces n'y suffisent pas, nous te ferons remplacer lorsque tu nous en feras la demande.

Nous te promettons encore tout l'appui nécessaire en cas de besoin et de te conserver la place de Thionville, que nous ferons gérer par l'employé dans lequel tu nous dira avoir plus de confiance. Au moyen de ces dispositions et des circonstances que nous t'avons détaillées, nous pensons que tes inquiétudes sont dissipées et que ton acceptation suivra immédiatement la réception de cette lettre. S. et F. *Signé*, Jouennaut, Jeune, Lenfant, Miot et Grefin, avec paraphe.

#### *Compagnie de Hitzel*

Liberté, égalité, fraternité.

Nous, officiers, sous-officiers et soldats de la compagnie d'Hitzel de la garde nationale de Thionville, certifions que François Hubert Deschaux, garde-magasin des vivres en cette place, s'est montré bon patriote et zélé volontaire dans la garde nationale dès le moment de sa formation; qu'il a été enregistré sur le contrôle de la compagnie de la Fenche et y a fait son service personnellement et exactement, qu'il a ensuite été nommé capitaine par élection mais que les occupations de son état ne lui ont pas permis d'accepter cette place, qu'il a demandé de rentrer en qualité de fusillier de la compagnie d'Hitzel, où il est resté jusqu'au moment où la garde nationale a été soldée, faisant son service ou le faisant faire lorsque les occupations ne lui permettoient de faire par lui-même; certifions de plus qu'il jouit de l'estime et de la réputation d'un bon patriote et d'un zélé républicain. *Signé* Remy, sergent-major à Thionville, le 5 messidor l'an 2<sup>e</sup> de la République une et indivisible. *Signés* Jacques Sehotte, ancien de laditte compagnie; Breon, sergent; Hitzel, capitaine; Mathis Roy, Pussieux, Charle Billax, Augustin père, ci-devant de la compagnie Geoffroy; Aupach, ancien caporal-fourier de laditte compagnie, présentement du comité de surveillance; Dalantach, Goujon, Jean Schneider, J. Muller, Aupach fils, Devaux, caporal; François Weber, Jomir, Franquir, Dégro, Clavet, Didier Brequel, Dominique Genot, Jean Gautier, Antoine Rou-

lier, Antoine Requier, Vanterpole, Evrard, sergent; Joseph Lion, Michel Trier, Martin Beck, Dominique Bourguenot, Ecker, appoticaire; Jean Manis Muller, Velferding, Nicolas Rodée, Jacques Voulmaire, Jean B<sup>te</sup> Scheer, Paulin Brouck, Jean Grantille, Nicolas Largent, Faugelfoug, Poulmaire fils, Geantot, Flamerion, Pierre Pintre, lieutenant; Hergat, capitaine.

*Séance continuée les 8 heures de relevée en suite de celle de 2 [heures].*

Le conseil d'administration étant assemblée à l'effet de prendre en communication l'attestation donné par la compagnie d'Hitzel et Dondaine, la première du citoyen Déchaux, la seconde du citoyen Rolly, en date de ce jour-d'hui, après qu'icelles ont été donné à haute et intelligible voix par notre quartier-maître, a été arrêté d'un commun accord que, non seulement en approuvant lesdites attestations, nous attes- tons encore par amendement que lesdits citoyens Rolly et Deschaux, par leur civisme, ont mérité l'estime et l'amitié d'un chacun et qu'il n'y a pas un du comité et conseil d'administra- tion qui ne désire que prompt justice leur soient accordées, priant tous ceux qui sont à prier de s'empresser à leur en accorder. Ce faisant, ils jouirons de leur liberté, et par là ce seront des vrais deffenseurs que l'on rendra à la République. C'est là le vœu du conseil. Fait et délibéré en séance tenante lesdits jours et an que dessus. *Signé* Grandmange, Merling, caporal; J.F. Gadantz, Vigneron, caporal fourier; Evrard, sergent; Bouchez, lieutenant; Blasson, sergent major; Neple, lieutenant; Pintre, capi- taine et Thomas commandant.

#### *Suite d'autres certificats.*

Liberté, égalité, fraternité.

Le directeur des subsistances militaires de la 3<sup>e</sup> division, soussigné, sur la demande qui lui a été faite de la part du citoyen Dechaux, garde-magasin des vivres de la place de Thionville, certifie que le citoyen a rempli avec zèle, inté- grité et régularité les devoirs de sa place, et qu'il est celui de tous les préposés de la direction qu'il gère dont il a le plus à se louer, tant pour la comptabilité que pour la manutention.

Metz, 11 messidor, 2<sup>e</sup> année de la République française une et indivisible. *Signé* Patocki, et y a apposé le caché en sire rouge.

#### *Suite d'un autre certificat.*

Liberté, égalité, fraternité et vérité.

Thionville, 5 messidor 2<sup>e</sup> année de la Répu- blique française une et indivisible dont le gouvernement est révolutionnaire jusqu'à la paix.

Le commissaire des guerres soussigné, chargé de la surveillance des magasins des vivres de cette place depuis le 14 germinal, certifions que depuis cette époque j'ai reconnu dans le citoyen Deschaux, garde-magasin prin- cipal, beaucoup de zèle et d'activité; que dans toutes les distributions de pain je n'ai jamais

entendu de plaintes portées contre lui et qu'il n'est rien venu à notre connoissance qui puisse faire suspecter son civisme et son patriotisme. En foy de quoy nous avons signé, les jours, mois et an que dessus, *signé* Lecomte.

*Suit la copie d'une lettre de la société populaire de Thionville.*

Egalité, liberté, mort aux contre-révolutionnaires, protection de la loi à l'innocence opprimée !

Thionville, le 12 messidor l'an 2<sup>e</sup> de la République une et indivisible et démocratique.

La société populaire, révolutionnaire et épurée, à Hentz, représentant du peuple français près les armées du Rhin et de la Moselle.

Un moment bien délicieux pour des républicains, c'est sans doute celui où ils peuvent distinguer l'innocent d'avec le coupable.

Ton arrêté du 3 de ce mois a extraordinairement occupés les sans-culottes de cette cité; la société populaire surtout croit avoir atteint ton propre but par son travail des 6 et 7.

Les pièces ci-jointes que nous t'adressons te ferons connoître quelle est la puissance révolutionnaire qui meut nos âmes. Cette puissance, qui acquiert chaque jour de nouveaux degrés d'accélération pour nous conduire au sommet de la masse imposante des vertus républicaines, nous fait te demander justice à l'égard de tous les individus que ton arrêté frappe. Tu ne la refuseras pas puisque tu es Montagnard. Examine donc les diplômes que nous t'envoyons et pèse, dans la sagesse qui caractérise le représentant d'une nation grande et généreuse, si les mêmes individus sont tous coupables.

Sous le règne de la tyrannie on s'avillissait en sollicitant ce qu'on a droit d'exiger aujourd'hui (la justice) pour les citoyens que l'on croit innocents.

Si, d'après cet examen, que nous te conjurons de faire, tu remarques que l'innocence soit opprimée, hâte-toi de lui rendre le plus sacré de ses droits, la liberté; et dans le cas contraire, précipite les têtes coupables sous le fer vengeur d'un peuple qui veut la République une et indivisible. Nous te demandons en outre de nous faire connoître les délateurs de nos frères. Cette demande est dictée par la confiance que nous avons en la représentation nationale, et singulièrement en toi, puisque tu foules aux pieds les considérations particulières.

Etant dans l'intention d'envoyer incessamment au comité de salut public et à nos frères les Jacobins de Paris copie de toutes nos opérations, nous désirons, avant de faire cet envoi, connoître la marche que tu vas suivre dans cette affaire; en conséquence nous t'invitons à nous communiquer le plutôt possible ce que ta prudence te permettra de mettre au jour. P.c.c. à l'original, *signé* Bonaventure, secrétaire, Largent, secrétaire et Lafontaine, président, avec paraphes.

Collationné par extrait en ce qui concerne la copie du procès-verbal des séances de la société populaire de Thionville des 6 et 7 du présent mois, et en tout son entier en ce qui concerne le vœu que chaque sociétaire a émis à la

tribune. 2<sup>o</sup> les 2 lettres des administrateurs généraux des subsistances militaires des 25 nivôse et 9 pluviôse dernier. 3<sup>o</sup> les certificats des citoyens Patocky et Lecomte. 4<sup>o</sup> et celui de la compagnie d'Hitzel et du conseil d'administration; et a iceux trouvé conforme par les notaires publics du département de la Moselle résidens à Metz soussignés, auxquels sont apparus les copies dudit procès-verbal et celle du vœu desdits sociétaires, ainsy que les originaux desdites lettres et certificats, lesquels notaires les ont à l'instant rendus. A Metz, le 23 messidor l'an second de la République française une et indivisible. Observant que les présentes sont écrites sur 13 rôles cottés par premier et dernier par le citoyen Gueden, l'un desdits notaires, et qu'il y a trois renvois aux marges.

BERNARD, GUEDEN.

Conseil général de la commune de Metz atteste que les citoyens Bernard et Gueden qui ont signé d'autre part sont notaires en cette commune. Metz, le 23 messidor l'an second de la République française une et indivisible.

N. HOFF (*off. mun.*).

Enregistré à Metz le 22 messidor l'an 2 de la République. Trois livres.

RICHARD.

*Supplément aux pièces du citoyen Deschaux.*

Certificat de civisme pour François Hubert Deschaux, du 3 avril 1793 l'an 2<sup>e</sup> de la République.

Nous, maire, officiers municipaux et membres du conseil général de la commune de Thionville, certifions que le citoyen François Hubert Deschaux, garde-magasin des vivres en cette ville, a constamment montré du civisme et du patriotisme, que depuis le commencement de la révolution il a fait le service de la garde nationale, avec un zèle patriotique, notamment pendant le siège et l'investissement de cette ville, et qu'il s'est toujours conduit avec honneur et probité. En tesmoignage de quoi, nous lui avons délivré le présent à Thionville en séance publique le 20 mars 1793 l'an 2 de la République française. *Signé* Probst, maire; Gone, Geroux, M. Quarante, Rolly, Scheitzer, H. Guellviller, Lorio, Michel Henriou, Bennioly, Laydeker et Possellin.

Enregistré à Thionville le 7 juin 1793 l'an 2 de la République française. Reçu 20 sols. *Signé* Jeannin.

Aujourd'hui 21 mars 1793 l'an 2<sup>e</sup> de la République est comparu par devant le conseil général du district de Thionville, assemblée au lieu ordinaire de ses séances, le citoyen François Hubert Deschaux, garde-magasin des vivres en cette ville, lequel a produit un certificat de civisme à lui accordée par le conseil général de la commune de Thionville du jour d'hier; en a demandée l'approbation et la légalisation des signatures au bas d'iceluy.

Le conseil ouï, [le] procureur syndic a donné acte au comparant de sa comparution et, en